

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 8 844 850 DT et une valeur liquidative égale à 2^D,469 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 5.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 26 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2018	31/12/2017
AC 1-Portefeuille-titres		7 007 370,046	6 440 507,967
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	4 450 742,672	4 050 427,249
b-Obligations et valeurs assimilées	2	2 556 627,374	2 390 080,718
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		1 854 386,130	1 635 577,698
a-Placements monétaires	3	1 494 085,471	1 480 164,308
b-Disponibilités	4	360 300,659	155 413,390
AC 3-Créances d'exploitation	5	8 763,646	7 206,024
TOTAL ACTIF		8 870 519,822	8 083 291,689
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	6	15 907,563	14 044,030
PA 2-Autres créditeurs divers	7	9 762,202	10 917,255
TOTAL PASSIF		25 669,765	24 961,285
CP 1-Capital	8	8 570 462,971	7 847 835,849
CP 2-Sommes distribuables		274 387,086	210 494,555
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	274 387,086	210 494,555
ACTIF NET		8 844 850,057	8 058 330,404
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 870 519,822	8 083 291,689

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2018 au 31/12/2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	10	306 329,552	262 191,173
a-Dividendes		158 701,740	141 755,423
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		147 627,812	120 435,750
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	119 192,589	74 017,535
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		425 522,141	336 208,708
CH 1-Charges de gestion des placements	12	- 138 018,344	- 117 522,986
REVENU NET DES PLACEMENTS		287 503,797	218 685,722
PR 3-Autres produits		-	-
CH 2-Autres charges	13	-16 877,249	- 15 487,916
RESULTAT D'EXPLOITATION		270 626,548	203 197,806
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		3 760,538	7 296,749
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		274 387,086	210 494,555
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 3 760,538	- 7 296,749
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		254 476,196	354 574,262
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		2 176,577	- 40 260,167
Frais de négociation des titres		- 3 104,361	- 1 237,049
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		524 174,960	516 274,852

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du : 01/01/2018 au 31/12/2018

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	524 174,960	516 274,852
a-Résultat d'exploitation	270 626,548	203 197,806
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	254 476,196	354 574,262
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 176,577	-40 260,167
d-Frais de négociation de titres	-3 104,361	- 1 237,049
<u>AN 2-Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	262 344,693	409 706,487
a-Souscriptions	1 094 438,889	929 287,327
Capital	426 243,842	405 894,287
Régularisation des sommes non distribuables	543 810,477	432 089,897
Régularisation des sommes distribuables	124 384,570	91 303,143
b-Rachats	- 832 094,196	- 519 580,840
Capital	- 320 329,423	- 225 202,236
Régularisation des sommes non distribuables	- 416 357,661	-242 450,820
Régularisation des sommes distribuables	- 95 407,112	- 51 927,784
VARIATION DE L'ACTIF NET	786 519,653	925 981,339
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	8 058 330,404	7 132 349,065
b- en fin d'exercice	8 844 850,057	8 058 330,404
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 476 049,412	3 295 357,361
b- en fin d'exercice	3 581 963,831	3 476 049,412
VALEUR LIQUIDATIVE	2,469	2,318
AN 6-TAUX DE RENDEMENT	6,51%	7,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2018

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
 - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le FCP MAGHREBIA MODERE ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032».

- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Droits rattachés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
ADWYA	23 456	81 117,679	111 720,928	1,26%
AMEN BANK	5 160	133 843,850	140 315,880	1,59%
ARTES	27 638	187 811,875	172 461,120	1,95%
ATTIJARI BANK	8 648	196 196,801	370 108,456	4,18%
BIAT	3 007	250 067,200	359 083,912	4,06%
BT	27 800	148 440,444	221 705,000	2,51%
CIL	3 594	55 417,113	55 117,584	0,62%
CITY CARS	14 650	186 640,051	166 306,800	1,88%
DELICE HOLDING	12 336	169 360,890	176 318,448	1,99%
ENNAKL AUTOMOBILES	11 350	113 448,997	137 902,500	1,56%
EURO-CYCLES	6 271	100 335,476	116 960,421	1,32%
MONOPRIX	13 925	203 391,560	106 568,025	1,20%
ONE TECH HOLDING	26 033	221 154,000	416 267,670	4,71%
PGH	28 575	199 256,816	354 615,750	4,01%
SAH	21 774	151 151,750	248 659,080	2,81%
SFBT	37 254	310 959,158	877 704,240	9,92%
TELNET HOLDING	4 607	41 747,990	44 273,270	0,50%
TL	2 670	46 340,940	38 602,860	0,44%
TL DS 2018	2 670	742,260	26,700	0,00%
UIB	14 204	240 976,762	336 024,028	3,80%
TOTAL		3 038 401,612	4 450 742,672	50,32%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
Emprunts des sociétés				
AIL 2014-1	350	7 000,000	7 172,480	0,08%
ATL SUBORDONNE 2017	2 000	200 000,000	202 666,521	2,29%
ATL 2013-1	1 500	60 000,000	62 271,386	0,70%
ATL 2014-3	900	72 000,000	76 012,747	0,86%
ATL 2017-1	1 150	115 000,000	120 740,800	1,37%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	1000	100 000,000	103 594,521	1,17%
ATTIJARI LEASING 2012-2	1 000	14 290,000	14 318,063	0,16%
ATTIJARI LEASING 2016-2	1 000	100 000,000	105 230,466	1,19%
BH SUBORDONNÉ 2016-1 CA TF	1 000	60 000,000	62 335,562	0,70%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	120 000,000	123 219,288	1,39%
BTK 2012-1	1 400	20 006,000	20 135,836	0,23%
CIL 2014/1	1 000	20 000,000	20 536,548	0,23%
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	350	21 000,000	21 058,294	0,24%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	1 500	120 000,000	120 770,735	1,37%
HL 2014-1	1 500	90 000,000	90 969,337	1,03%
HL 2015-2	800	80 000,000	83 840,263	0,95%
HL 2016-2	1000	100 000,000	100 584,986	1,14%
HL 2017-03	1 000	100 000,000	106 147,946	1,20%
HL 2017-2	1 000	100 000,000	103 010,959	1,16%
TL SUBORDONNÉ 2018	500	50 000,000	50 000,000	0,57%
TUNISIE LEASING 2014-2	500	30 000,000	30 087,189	0,34%
TUNISIE LEASING 2015-1	1 000	80 000,000	83 179,573	0,94%
TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	115 000,000	120 918,877	1,37%
TUNISIE LEASING 2018-1	1700	170 000,000	177 302,269	2,00%
UIB 2009-1	500	27 500,000	28 092,373	0,32%
Total 1		1 971 796,000	2 034 197,019	23,00%
Emprunts d'Etat				
	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	100	102 300,000	103 605,374	1,17%
BTA 5.6% AOÛT 2022	180	176 496,000	181 967,731	2,06%
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	98 617,705	1,11%
BTA 6.6% MARS 2027	140	131 600,000	138 239,545	1,56%
Total 2		507 096,000	522 430,355	5,91%
Total 1+2		2 478 892,000	2 556 627,374	28,91%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2018 à 5 517 293,612 DT contre 5 217 546,885 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 299 746,727 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	522 227,450
Titres OPCVM	-
Emprunts des sociétés	440 000,000
Emprunts d'Etat	-
Total	962 227,450

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions	375 126,323	377 302,900	-	2 176,577
Titres OPCVM	-	-	-	-
Emprunts des sociétés	287 354,400	-	287 354,400	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-
Total	662 480,723	377 302,900	287 354,400	2 176,577

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 1 494 085,471 DT soit 16,89% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation	Date de souscription	Nombre de jours	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt						
CD (UIB)	24/12/2018	60	TMM+6%	491 357,521	492 488,211	5,57%
Placements à terme						
PAT (BNA)	25/12/2018	180	TMM+6%	500 000,000	501 016,438	5,66%
PAT (ATB)	28/12/2018	60	TMM+6%	500 000,000	500 580,822	5,66%
Total				1 491 357,521	1 494 085,471	16,89%

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2018 à 360 300,659DT, soit 4,07 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires et les intérêts intercalaires sur emprunts des sociétés totalisant 8 763,646 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 25 669,765 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 3,88 % de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 8 763,646 DT contre 7 206,024 DT au 31/12/2017 et correspond principalement aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 15 907,563 DT contre 14 044,030 DT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Gestionnaire	10 377,314	9 130,473
Dépositaire	5 530,249	4 913,557
Total	15 907,563	14 044,030

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 9 762,202 DT contre 10 917,255 DT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
CAC	6 985,945	6 679,213
Publication	200,000	400,000
Etat	1 781,485	3 132,873
Conseil du marché financier (CMF)	794,772	705,169
Total	9 762,202	10 917,255

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2017

Montant	7 847 835,849
Nombre de titres	3 476 049,412
Nombre de porteurs de parts	6

Souscriptions réalisées

Montant	426 243,842
Nombre de titres émis	426 243,842

Rachats effectués

Montant	320 329,423
Nombre de titres rachetés	320 329,423

Capital au 31-12-2018

Montant ⁽²⁾	7 953 750,268
Nombre de titres ⁽¹⁾	3 581 963,831
Nombre de porteurs de parts	6

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 8 570 462,971DT détaillé comme suit :

	(2)	7 953 750,268
Résultat 2017 capitalisé		210 494,555
Régularisation du résultat 2017 capitalisé		25 216,920
Variation des différences d'estimation		254 476,196
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		2 176,577
Régularisation des sommes non distribuables		127 452,816
Frais de négociation de titres		-3 104,361
Capital au 31/12/2018		8 570 462,971

9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2018 un montant de 274 387,086DT, contre 210 494,555 DT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Résultat distribuable	270 626,548	203 197,806
Régularisations	3 760,538	7 296,749
TOTAL	274 387,086	210 494,555

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2018 un montant de 306 329,552DT contre 262 191,173 DT au 31/12/2017, ils se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	158 701,740	138 881,600
des titres OPCVM	-	2 873,823
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts BTA	24 895,936	19 141,986
Intérêts obligations des sociétés	122 731,876	101 293,764
TOTAL	306 329,552	262 191,173

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 119 192,589DT contre 74 017,535DT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur les avoirs bancaires	17 624,844	19 065,822
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	53 579,800	54 951,713
Revenus des Placements à Terme	47 987,945	-
TOTAL	119 192,589	74 017,535

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2018 à 138 018,344 DT, contre 117 522,986 DT au 31/12/2017 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	115 032,855	97 906,055
Rémunération du dépositaire	22 985,489	19 616,931
TOTAL	138 018,344	117 522,986

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 16 877,249 DT, contre 15 487,916 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Honoraires CAC	7 823,177	7 691,007
Redevance CMF	8 809,611	7 561,582
Publicités et publications	200,000	200,000
Commissions bancaires	35,661	28,827
Impôts et taxes	8,800	6,500
Total	16 877,249	15 487,916

III. AUTRES INFORMATIONS

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	0,119	0,097	0,089	0,074	0,073
Charges de gestion des placements	-0,039	-0,034	-0,032	-0,029	-0,028
Revenu net des placements	0,080	0,063	0,057	0,044	0,045
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004	-0,003
Résultat d'exploitation	0,076	0,059	0,053	0,040	0,041
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,002	0,002	0,004	0,002
Sommes distribuables de l'exercice	0,077	0,061	0,055	0,044	0,044
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,071	0,102	0,148	-0,074	0,133
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,001	-0,012	-0,033	-0,009	-0,005
Frais de négociation de titres	-0,001	0,000	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	0,071	0,09	0,114	-0,084	0,126
Résultat net de l'exercice	0,147	0,149	0,167	-0,040	0,168
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,071	0,090	0,114	-0,084	0,126
Régularisation du résultat non distribuable *	0,003	0,003	0,009	-0,005	0,004
Sommes non distribuables *	0,074	0,093	0,123	-0,089	0,130
Valeur liquidative	2,469	2,318	2,164	1,986	2,03

Ratios de gestion des placements	2018	2017	2016	2015	2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,57%	1,56%	1,56%	1,56%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,19%	0,21%	0,20%	0,23%	0,18%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,08%	2,69%	2,60%	2,36%	2,27%

L'actif net moyen étant arrêté à 8 778 467,687 DT.

* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.